

## Congrès Préventica Edition de Paris du 20 au 22 juin, Porte de Versailles

**Le Congrès Préventica se tiendra pour la première fois cette année à Paris, du 20 au 22 juin 2017, à la Porte de Versailles. Le Cisme et des SSTI d'Ile-de-France y interviendront.**

Depuis 1997, les congrès/salons Préventica sont organisés, sous le haut patronage du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, ainsi que du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, à raison de deux événements par an en régions.

De nombreux acteurs institutionnels nationaux et régionaux, CnamTS, INRS, MSA, ANACT, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), RSI, sont partenaires de l'événement.

Pour la première fois en Ile-de-France, un congrès/salon Préventica se tiendra à Paris, du 20 au 22 juin 2017, à la Porte de Versailles. Plus de 10 000 visiteurs sont attendus.

Il sera l'occasion de réflexions, retours d'expériences autour des conditions de bien-être au travail et des enjeux de la sécurité globale des entreprises, tout en s'inscrivant dans le champ du développement durable des organisations.

Destiné aux acteurs de la maîtrise des risques, la partie congrès de Préventica

Paris 2017 comprendra près de 140 conférences et ateliers animés par plus de 200 intervenants et sera complétée d'un salon de plus de 400 exposants, français et européens, axé sur la Santé et la Sécurité au travail.

Cet événement mettra en avant aussi bien des thèmes de la Santé/Sécurité au travail (*veille juridique et réglementaire, Plan Santé Travail, prévention des RPS, pénibilité, Troubles Musculo-Squelettiques, risques chimiques, gestion des produits dangereux, solutions de manutention, risque routier, travaux en hauteur, sécurité électrique, ...*), que ceux du bien-être et de la qualité de vie au travail (*management qualité de vie au travail, prévention des addictions, ergonomie des espaces de travail, organisation du travail, ...*).

En outre et à titre d'exemple, un colloque spécifique sur les TPE/PME sera proposé aux participants, de même que des zooms sur les risques chimiques et routiers, et un espace, dans la partie Salon, sera dédié au bien-être et à la qualité de vie au travail.

### Conférence du Cisme

Le Cisme donnera une conférence au congrès Préventica, le 20 juin, à 15h30. Cette communication portera sur l'évolution de l'activité des Services de santé au travail et la mise en œuvre des perspectives législatives et réglementaires de la loi Travail.



Elle renverra également vers les présentations des Services d'Ile-de-France qui interviennent sur le salon sous différentes formes (voir le programme sur [preventica.com](http://preventica.com)) Les SSTI peuvent retrouver l'invitation qui leur est dédiée pour le congrès de Paris dans l'espace adhérent du site du Cisme et faire connaître l'événement aux membres des instances ou adhérents qu'ils pensent utiles d'informer.

Le congrès/salon Préventica de Paris sera suivi d'un autre événement, qui se tiendra au Parc des expositions du Wacken à Strasbourg, les 7, 8 et 9 novembre 2017.

**Pour en savoir plus :** [www.preventica.com](http://www.preventica.com) ■

## Gouvernance des Services Journée de formation du cabinet Ledoux le 13 juin à Paris

**Le cabinet Michel Ledoux et associés organise le 13 juin une nouvelle journée de formation consacrée à la gouvernance des SSTI et à la fonction de directeur, en présence notamment de M. Maddalone, de la Direction Générale du Travail.**

Après une première journée de formation en 2016 consacrée aux fondamentaux juridiques de la Santé au travail, le cabinet Michel Ledoux et associés organise

une seconde édition sur la gouvernance des Services interentreprises de santé au travail et la fonction de directeur du Service.

Cette journée de formation se tiendra le 13 juin 2017 à Paris, et sera animée par Hubert Seillan, avocat, et Bernard Gaïssset, Directeur général de l'ACMS. M. Patrick Maddalone, sous-directeur des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail, sera présent pour un déjeuner-débat.

Parmi les thèmes abordés, on notera : comment coordonner les démarches concernant la fiche d'entreprise et l'évaluation des risques pour le document unique ? Quelle est la portée de l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur pour les services ? Quelles sont les responsabilités encourues par les Services et leurs personnels ?....

Toutes les informations sont à retrouver sur le site du cabinet [www.michel-ledoux.fr](http://www.michel-ledoux.fr) ■